

Le Cabinet s'est assemblé aussitôt après l'ajournement de la Chambre et un rapport fut présenté au Conseil recommandant que sur l'avis du Conseil privé pour le Canada une pétition soit remise à Sa Majesté le Roi lui demandant d'autoriser l'émission d'une proclamation qui serait publiée immédiatement dans la *Gazette du Canada* à l'effet suivant:

déclarer qu'un état de guerre avec le Reich allemand existe et a existé au Canada à compter du dixième jour de septembre 1939.

Le comité du conseil privé ratifia la recommandation et son Excellence le Gouverneur général l'approuva.

Une dépêche fut immédiatement envoyée au haut-commissaire canadien lui demandant de remettre à Sa Majesté une pétition du Conseil privé du Roi pour le Canada priant Sa Majesté d'approuver l'émission d'une proclamation faite en son nom et renfermant la déclaration énoncée dans le décret du conseil. On ajouta qu'une communication officielle par écrit suivrait.

A 11 heures 15 minutes du matin le 10 septembre, c'est-à-dire hier, le secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures apprenait du haut-commissaire que Sa Majesté avait approuvé ladite demande. Un numéro spécial de la *Gazette du Canada* a été publié à midi quarante minutes, contenant la proclamation dûment signée.

DECLARATION CONCERNANT D'AUTRES MESURES LEGISLATIVES

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Avant de lever la séance samedi soir, j'ai promis que, dès la première occasion, je saisisrais la Chambre des autres mesures que le Gouvernement se propose de présenter. Voici donc les mesures que nous vous demanderons d'étudier:

Un bill tendant à modifier la loi des enquêtes sur les coalitions et présenté par le ministre du Travail (M. Rogers). L'avis de la présentation de ce bill se trouve dans le *Feuilleton* que les membres de la Chambre ont maintenant entre les mains.

Le ministre du Revenu national (M. Ilsley) présentera un projet de résolution concernant les crédits affectés à la guerre. Les honorables députés savent que le ministre des Finances n'a pu prendre sa place à la Chambre pour le moment. Le ministre du Revenu national est ministre des Finances suppléant depuis quelque temps et il présentera à la Chambre les différentes mesures qui, sans cela, auraient été présentées par le ministre des Finances lui-même, s'il avait pu être présent. Les honorables députés savent également que le texte de la résolution qui précède le bill concernant les crédits affectés à la guerre se trouve dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui. On demandera alors à la Chambre d'accepter le

bill concernant les crédits de la guerre, à ses différents stages, comme on l'a annoncé lorsque la séance a été levée samedi.

Un bill constituant en corporation le Fonds patriotique canadien, présenté à la séance de samedi après-midi, sera présenté à la Chambre pour la deuxième lecture par le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Power), pour qu'on lui fasse subir les derniers stages.

Le ministre du Travail demandera à la Chambre d'adopter en dernières lectures le bill tendant à modifier la loi sur les coalitions qu'il présente aujourd'hui.

Lorsqu'on aura disposé de ces mesures, le ministre du Revenu national, au nom du ministre des Finances, présentera le budget du ministère et alors la Chambre se formera en comité des voies et moyens pour examiner les prévisions budgétaires, lesquelles seront déposées par le ministre du Revenu national.

Le secrétaire d'Etat suppléant (M. Lapointe) présentera un bill pour réglementer les œuvres de charité de guerre.

En ma qualité de premier ministre, je présenterai moi-même un bill concernant un département des munitions et des approvisionnements, lequel sera suivi d'un bill tendant à modifier la loi des traitements.

Il peut arriver que nous jugions nécessaire ou à propos de présenter une ou deux autres mesures avant la prorogation du Parlement. Dans ce cas, je voudrais me réserver le droit d'en avertir la Chambre le plus tôt possible.

Je voudrais simplement, en terminant, dire un mot au sujet des mesures législatives dont la Chambre est actuellement saisie. Depuis plus d'une semaine l'Angleterre et la France, et depuis plus longtemps encore la Pologne, ont sacrifié des vies humaines dont le nombre augmente d'heure en heure et ont fait de leur mieux pour résister à une nouvelle agression de la part d'un ennemi impitoyable qui cherche non seulement à détruire ces pays mais aussi à bouleverser le monde entier. Maintenant que nous avons proclamé officiellement qu'un état de guerre existe entre le Canada et l'Allemagne, j'espère que l'on ne me reprochera pas de chercher à restreindre les droits de discussion ou tout autre droit, si j'ose demander que l'on accorde au Gouvernement, le plus tôt possible, l'autorisation dont il a besoin pour mettre en train, le plus rapidement et le plus efficacement, l'organisation des mesures de guerre du Canada.

L'hon. M. MANION: En sommes-nous à l'appel de l'ordre du jour?

Le très hon. MACKENZIE KING: Non. L'honorable député remarquera que l'ordre du jour ne sera appelé que plus tard après l'étude du projet de résolution relative au bill concernant le crédit de guerre. J'ai profité de l'appel des motions pour faire une